



Le rendez-vous presse des eurodéputés socialistes et radicaux se déroulera le **mardi 2 octobre**, à l'issue des **votes**, dans le salon C 5.1 (à partir de 13h si les votes terminent plus tôt).

Ordre du jour de la rencontre, susceptible d'être modifié :

- Etat de droit en Roumanie ;
- Service de médias audiovisuels ;
- CO2 véhicules neufs.

Sommaire du briefing (classement en fonction de l'ordre du jour de la session) :

- Application des lignes directrices du Conseil relatives aux personnes LGBTI en ce qui concerne la situation en Tchétchénie, page 2 ;
- Révision de la Directive sur les Services de médias audiovisuels, pages 3 et 4 ;
- Il est urgent de réduire la pollution émise par les automobiles, page 5 ;
- Déclarations de la Commission et du Conseil sur l'état de Droit en Roumanie, page 6 ;
- Situation en Méditerranée, soutien aux pouvoirs publics locaux et régionaux, page 7 ;
- Communiqués de presse diffusés depuis la dernière session, pages 8 à 9.

APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL RELATIVES AUX PERSONNES LGBTI EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION EN TCHÉTCHÉNIE

Débat le lundi 1er octobre 2018

Les députés socialistes condamnent vivement ces persécutions et prennent la mesure de l'horreur de la situation en Tchétchénie où des personnes LGBTI sont victimes de tortures, de violences, de traitements inhumains et cruels. Nous appelons toujours à une réponse la plus ferme possible alors qu'aucune enquête indépendante et transparente n'a été menée et alors que les autorités tchétchènes continuent de débiter un discours haineux contre les personnes LGTBI. L'Union européenne doit faire cesser cette violation extrême des droits humains au plus vite. Quant aux États membres, ils doivent délivrer des visas d'urgence à ceux qui fuient la Tchétchénie.

L'essentiel

Le contexte

En mai 2017, le Parlement avait débattu des révélations du quotidien russe Novaya Gazeta affirmant qu'au moins 100 hommes avaient été arrêtés en Tchétchénie car ils étaient soupçonnés d'être homosexuels. Ils ont été victimes de tortures et d'humiliations dans des prisons non officielles.

L'enjeu

A la suite du débat, le Parlement européen a adopté une Résolution demandant la libération immédiate des personnes toujours détenues et à la mise en place d'une enquête crédible et indépendante par les organisations internationales. Plus d'un an après notre première résolution, les groupes S&D, ALDE, Verts et GUE demandent des comptes à la Commission européenne et au Conseil sur son action.



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

Positions exprimées et dispositions finalement adoptées

Ce dossier a fait l'objet de longues discussions, mettant en avant des clivages plus culturels que partisans sur le soutien à la création audiovisuelle.

Les points les plus difficiles ont principalement porté sur :

- les définitions et l'extension du champ matériel de la directive (article 2)
- la promotion des œuvres européennes dans les catalogues des services de vidéos à la demande (article 13)
- la définition d'incitation à la haine /apologie du terrorisme (article 6)
- la protection des mineurs (article 6a)
- et les règles relatives aux communications commerciales et la publicité (articles 19 à 23).

Parmi les nombreuses avancées du texte, on notera :

- L'élargissement du champ de compétence : les retransmissions en direct sur les plates-formes de partage de vidéos (livestreaming) sont couvertes par la directive révisée.
- L'obligation pour les services de vidéo à la demande (SVOD) mais aussi pour les télévisions linéaires de contribuer à la création, selon les règles en vigueur du territoire européen ciblé par leur offre et non pas celles du territoire dans lequel ils sont installés : c'était un point essentiel pour soutenir la création européenne. Cette mesure permet en effet de répondre aux stratégies d'évitement des groupes internationaux qui installent leur siège européen dans un pays où les obligations sont les moins-disantes.
- L'obligation pour les SVOD de faire figurer le taux de 30% d'œuvres européennes dans leurs catalogues.
- Ces plateformes ont également pour obligation de lutter contre les incitations à la violence, la haine, le terrorisme : celles-ci s'appliquent aussi aux sites de partage de vidéos, mais aussi aux réseaux sociaux et aux plateformes de diffusion en direct (livestreaming).
- L'inclusion des plateformes dans le champ d'application de la Directive, les incitant à veiller à la protection des mineurs par rapport aux contenus pouvant nuire à "leur développement physique, psychologique ou moral", en adaptant l'heure de diffusion d'un programme ou en mettant en place des outils de vérification de l'âge.
- Les communications commerciales audiovisuelles des chaînes de télévision et des SVOD doivent être reconnaissables et sans techniques subliminales, ne peuvent aller à l'encontre de la dignité humaine, promouvoir la discrimination, encourager des comportements dangereux ou "gravement préjudiciables" à l'environnement. Le sponsoring de programmes doit être clairement identifié comme tel. Le placement de produit est autorisé, à l'exception des programmes pour enfants, d'informations et d'actualités, religieux et de consommateurs.
- Des règles plus strictes sont prévues en matière de publicité : une coupure publicitaire est autorisée au minimum toutes les 30 minutes pendant les films et les programmes d'informations. La publicité est limitée à 9 minutes par heure sur les chaînes de la TNT et à 12 minutes par heure sur les chaînes distribuées par câble, ADSL ou satellite. Les règles sont plus strictes sur le service public,

Le contexte

La directive « Services de médias audiovisuels » (SMA) date de 2007.

La Commission a présenté un projet de directive révisée le 25 mai 2016 en faveur de « plus de flexibilité dans les règles encadrant la publicité », d'un « environnement plus équitable » entre les médias traditionnels et les autres, et de « la créativité en Europe ».

L'enjeu

Tenir compte de l'évolution récente des technologies et ses effets sur le mode de consommation des médias par les citoyens, créer les conditions d'une concurrence équitable et garantir la qualité et la diversité du paysage audiovisuel européen.



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu

RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LES SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS

Vote le 2 Octobre 2018

L'essentiel

Le contexte

La directive « Services de médias audiovisuels » (SMA) date de 2007.

La Commission a présenté un projet de directive révisée le 25 mai 2016 en faveur de « plus de flexibilité dans les règles encadrant la publicité », d'un « environnement plus équitable » entre les médias traditionnels et les autres, et de « la créativité en Europe ».

L'enjeu

Tenir compte de l'évolution récente des technologies et ses effets sur le mode de consommation des médias par les citoyens, créer les conditions d'une concurrence équitable et garantir la qualité et la diversité du paysage audiovisuel européen.



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu

qui n'a pas le droit de diffuser de publicité entre 20h00 et 6h00, avec un quota quotidien limité à six minutes par heure.

- Concernant l'accessibilité aux services de médias audiovisuels des personnes handicapées, la Commission avait proposé de supprimer l'article sur ce point au motif que le sujet serait traité dans la directive sur l'accessibilité des biens et services, actuellement en discussion entre le PE et Conseil ; il a finalement été réintroduit.

Position DSF

Cette directive constitue le pilier de la régulation audiovisuelle européenne et l'instrument pour la circulation et la promotion des œuvres européennes, soutenant ainsi la diversité culturelle dans le secteur audiovisuel.

La Délégation Socialiste Française se réjouit donc de l'adoption de règles tenant compte de l'évolution des pratiques de consommation de contenus audiovisuels.

L'imposition d'un quota de 30% d'œuvres aux services à la demande en tant qu'obligation minimale, la mise en œuvre du pays de destination permettant à l'État de réception d'imposer une obligation d'investissement ou une taxe sur les services établis dans un autre État membre de l'Union européenne, l'amélioration des dispositions anti-contournement et l'assujettissement des plateformes à des obligations précises (protection des mineurs, prohibition de contenus racistes, sexistes et terroristes) constituent des éléments particulièrement positifs pour réguler les plateformes, telles que Netflix, YouTube ou Facebook.

Nous nous félicitons également que les rapporteurs et une majorité du Conseil aient soutenu notre appel à l'adoption de nouvelles règles prévoyant l'interdiction de tout contenu incitant à la violence, à la haine et au terrorisme. Il est temps que les plateformes prennent enfin conscience de la nécessité de cette régulation et qu'elles assument leur responsabilité.

IL EST URGENT DE RÉDUIRE LA POLLUTION ÉMISE PAR LES AUTOMOBILES

Débat : mardi 2.10.2018

Vote : mercredi 3.10.2018

Mercredi aura lieu un vote crucial pour le climat, l'environnement et la santé des Européens. Il s'agit de fixer les normes d'émissions de CO2 des nouvelles voitures et vans applicables à partir de 2025.

La proposition fait partie d'un paquet «mobilité». La proposition initiale de la Commission européenne visait une réduction des émissions de CO2 de 15% d'ici 2025 et de 20% à l'horizon 2030. Pour les socialistes, c'est insuffisant : nous souhaitons un objectif de - 20% à l'horizon 2025 et - 45% d'ici 2030.

Les votes en commission des transports (TRAN) d'un côté, de l'environnement (ENVI) de l'autre, ont été totalement contradictoires. Les socialistes ont été battus en TRAN, où le lobby automobile a imposé sa ligne peu ambitieuse avec l'aide du PPE et de l'ALDE.

Le vote en commission ENVI a été très positif. Nous l'avons emporté avec nos objectifs, - 20% à l'horizon 2025 et - 45% d'ici 2030. La proposition comprend également un mécanisme visant à encourager l'adoption de véhicules à émissions nulles et faibles : les constructeurs devront garantir que les véhicules qui émettent moins de 50 grammes de CO2 par kilomètre représentent 40% de la part de marché des ventes de nouvelles voitures et camionnettes d'ici 2030 (et 20% d'ici 2025).

Le rapport comprend également des éléments importants afin d'assurer des économies de carburant pour les consommateurs ; stimuler l'innovation pour rendre abordable l'achat de véhicules à zéro et à faibles émissions ; introduire des tests en conditions réelles des émissions de CO2 pour l'homologation afin d'éviter des fraudes ; et des mesures sociales pour s'assurer que les salariés seront accompagnés pendant cette transition.

L'essentiel

Le contexte

Le transport est le seul grand secteur de l'UE où les émissions de gaz à effet de serre sont toujours en augmentation. Le dérèglement climatique dont nous sommes témoins démontre l'importance d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

L'enjeu

Les eurodéputés socialistes et radicaux sont fermement résolus à faire la transition vers une économie à faible intensité de carbone, qui permettra aux citoyens d'économiser de l'argent, apportera une nouvelle impulsion à la compétitivité industrielle de l'UE, contribuera à freiner le réchauffement climatique et améliorera la santé humaine.

Ils sont persuadés que cette transition doit également être sociale pour accompagner les salariés du secteur.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

DÉCLARATIONS DE LA COMMISSION ET DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DE DROIT EN ROUMANIE

Débat le mercredi 3 octobre 2018

Vote de la résolution en novembre 2018

Lorsqu'elle a adhéré à l'UE le 1er janvier 2007, la Roumanie devait encore accomplir des progrès dans les domaines de la réforme de la justice et de la lutte contre la corruption. La Commission a donc mis en place le mécanisme de coopération et de vérification comme mesure transitoire pour aider le pays à remédier à ces lacunes. Si de nombreuses réformes ont été entreprises depuis 10 ans (et notamment via le parquet national anticorruption qui a enquêté sur des milliers de responsables politiques), le dernier rapport de la Commission datant de novembre 2017 fait état d'un ralentissement des réformes avec un retard de mise en oeuvre de certaines recommandations. La Commission s'inquiète d'un possible retour en arrière, en particulier concernant l'indépendance de la justice.

En Roumanie, le gouvernement, dirigé par le parti social-démocrate (PSD), a fait adopter plusieurs propositions de loi destinées à réformer la justice et la lutte contre la corruption. Or, ces lois sont vivement critiquées par l'opposition, le Conseil de l'Europe et la société civile. Les inquiétudes concernent par exemple l'assouplissement des lois anti-corruption (exemple : dépenalisation de certains actes pour les politiques). Elles ont donné lieu à une situation sociale tendue, avec plusieurs manifestations contre le gouvernement, notamment celle du 10 août où des violences policières ont été médiatisées. Par ailleurs, un référendum aura lieu les 6 et 7 octobre sur le mariage homosexuel : suite à une initiative citoyenne d'organisations proches de l'église roumaine (qui date de 2015), le Parlement Roumain a validé la tenue d'un référendum sur l'inscription dans la Constitution que le mariage s'effectue "entre un homme et une femme", et non pas "entre époux" (ce qui est actuellement dans la Constitution).

Cela éloignerait encore un peu plus le pays d'une législation en faveur du mariage homosexuel. Si la situation en Hongrie ou en Pologne ne peut pas à ce stade être mise en parallèle avec la Roumanie, nous devons être exigeants avec tous les gouvernements. Le respect de l'État de droit et des valeurs européennes est une priorité pour les eurodéputés socialistes et radicaux qui seront aussi intransigeants avec la Roumanie, qu'ils ne le sont avec la Pologne ou la Hongrie. Tous les États et tous les gouvernements ont le devoir absolu de respecter les fondements démocratiques.

L'essentiel

Le contexte

La situation en Roumanie suscite de nombreuses inquiétudes après des réformes contestées menées par le gouvernement socialiste roumain, affilié au S&D.

L'enjeu

Le respect de l'État de droit et des valeurs européennes est une priorité pour notre groupe et notre délégation et nous devons rester fermes, qu'importe la couleur politique du gouvernement en place.



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

Le contexte

Les États s'appuient largement sur les collectivités territoriales pour trouver des solutions de terrain. Nombre de maires ont fait part de leurs difficultés ces dernières années notamment en ce qui concerne l'hébergement, l'accès aux soins ou encore à la nourriture pour les migrants. Il est donc urgent d'agir.

L'action de l'Union européenne envers les collectivités locales

Les ressources européennes doivent être mobilisées en faveur de ceux qui gèrent quotidiennement l'accueil et l'intégration des migrants dans nos sociétés. Un instrument spécifique en faveur des villes devrait être créé en parallèle du fonds AMIF existant qui ne laisse que peu de possibilités de financements pour les entités locales.

La position des socialistes français

De trop nombreux États membres se sont montrés incapables de traiter avec dignité les migrants. Nous continuons de dénoncer cette situation et appelons la Commission à permettre aux acteurs de bonne volonté de participer pleinement à l'intégration des migrants sur le territoire européen.

De manière générale, les socialistes et radicaux français plaident depuis des années pour la mise en œuvre d'un plan européen pour l'intégration, qui est non seulement la meilleure façon de lutter la xénophobie et le populisme mais aussi de garantir les droits fondamentaux des migrants.

Le contexte

Les flux migratoires ont connu un pic majeur en 2015 et s'ils sont en forte baisse depuis lors, ils ne vont pas s'arrêter. Pourtant, à l'heure actuelle, il n'existe guère de dispositif européen permettant de soutenir les acteurs de première ligne que sont les pouvoirs publics locaux et régionaux. C'est ce que dénoncent les questions orales déposées en ce sens par les Verts et la GUE.

L'enjeu

Les dispositifs d'accueil sont saturés dans plusieurs pays européens de première ligne et les États membres rechignent à y allouer des budgets plus importants craignant la réaction de leur électorat. Pourtant, investir dans l'accueil et l'intégration des migrants permettrait d'apaiser les tensions. Face à l'inaction des États membres, la Commission doit mettre en œuvre un réel budget à disposition des collectivités locales pour les aider en la matière.

Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu

AQUARIUS : CLAP DE FIN POUR LE DERNIER BATEAU DE SAUVETAGE DES MIGRANTS ?

Communiqué de presse du 24 septembre 2018

L'Aquarius, bateau de sauvetage des migrants en Méditerranée, affrété par les ONG SOS Méditerranée et Médecins sans frontières, vient de perdre le pavillon qu'il venait juste d'obtenir, un mois à peine après avoir été privé par Gibraltar de son pavillon. En lui retirant, le Panama a décidé, sous pression de l'Italie, de ne plus lui permettre de continuer ses opérations.

Désormais plus aucun bateau de sauvetage associatif ne sillonnera la Méditerranée, laissant les migrants aux mains des garde-côtes libyens.

Ces mêmes garde-côtes accusés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés de participer au trafic d'êtres humains. En effet, étant renvoyés sur les côtes libyennes, les naufragés redeviennent l'objet d'un racket inhumain, de la torture, et de la violence.

Le travail de sape n'a que trop duré. L'Aquarius doit retrouver un nouveau pavillon, et pourquoi pas européen ? Ce serait un geste fort de la part des États membres qui jusque-là ne se sont guère illustrés en la matière.

Cela permettrait aussi de témoigner tout notre soutien à ces ONG qui pallient les carences des États en Méditerranée. C'est pourquoi, nous, socialistes et démocrates du Parlement européen, avons appelé à leur remettre le prix Sakharov.

FRANÇOIS DE RUGY ET LA VIGNETTE : UN MINISTRE QUI NE CONNAÎT PAS SES DOSSIERS

Communiqué de presse du 24 septembre 2018

François de Rugy et d'autres ministres ont annoncé aujourd'hui réfléchir à une nouvelle vignette en France pour taxer les camions étrangers.

Pour **Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy**, Présidente de la délégation socialiste française au Parlement européen, « *cette annonce démontre s'il en était besoin que la France ne s'implique pas à Bruxelles. En fait, nous sommes en train de réviser la directive dite eurovignette pour interdire les vignettes à l'échelle européenne et instaurer à la place des péages routiers ! Cette proposition était d'ailleurs soutenue par Nicolas Hulot* ».

« *La différence est capitale* » ajoute la rapporteure sur cette directive au Parlement européen : « *avec une vignette vous utilisez un réseau routier autant que vous le souhaitez, donc le tarif ne fait aucune différence entre un petit usager et un grand pollueur. Ce sur quoi nous travaillons à l'échelle européenne est la pleine application des principes utilisateurs-payeurs et pollueurs-payeurs. Les eurodéputés ont adopté ma proposition de remplacer les vignettes par des péages pour tous les véhicules lourds - dont les bus - dès 2023 sur tout le réseau routier transeuropéen. Cette mesure s'appliquera aussi aux camionnettes effectuant un transport de marchandises. Les tarifs des péages varieront selon les performances environnementales : un poids lourd verra son tarif diminuer s'il est estampillé zéro émission. Pour les véhicules légers la réduction atteindra 75%* ».

« *Il ne s'agit pas de taxer plus, mais de répartir plus justement les coûts en fonction des usagers ; certains paieront moins, d'autres davantage. Les nouvelles ressources ainsi dégagées permettront de financer la rénovation du réseau routier européen et d'accélérer la transition vers une mobilité propre. Avec ce changement de position, la France rejoint une nouvelle fois le camp – après la directive sur la conciliation vie privée/vie professionnelle – des Etats qui s'opposent au progrès en Europe* » conclut **Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy**.

Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy est députée européenne socialiste de la circonscription Ile-de-France et Français établis à l'étranger depuis le 9 avril 2014. Elle préside la Délégation socialiste française depuis le 25 janvier 2017. Elle est membre titulaire de la commission des Transports et du Tourisme et siège également en tant que membre suppléante dans la commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures. Après les révélations du scandale du dieselgate sur les moteurs truqués, elle était rapporteure fictive pour le groupe des sociaux-démocrates au sein de la commission d'enquête dédiée à la Mesure des émissions de polluants dans le secteur automobile.

Elle s'engage au sein du Parti socialiste en 1995, et participe à la campagne présidentielle de 1995 de Lionel Jospin. À partir de 2000, elle entre dans les instances nationales du PS et devient Secrétaire nationale au suivi de l'opinion en 2014. Elle a défendu les couleurs socialistes à plusieurs reprises dans sa commune de Villejuif, aux cantonales en 1998 et 2004 et municipales en 2001 et 2008. Elle a été présidente du groupe socialiste et maire adjointe jusqu'à son élection en 2004 comme conseillère régionale d'Ile-de-France, membre de la commission de l'aménagement du territoire puis des transports - dans ce cadre elle a été administratrice du STIF où elle a présidé la commission Investissements et suivi du contrat de Projet.

Durant les dernières campagnes présidentielles, elle était en charge du pôle Transports dans l'équipe de campagne de François Hollande en 2012 et dans l'équipe de campagne de Benoît Hamon en 2017.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@
europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.c
om



Eric Andrieu

AGRI, INTA, PEST

@EricAndrieuEU

eric.andrieu@europarl.europa.eu

www.eric-andrieu.eu

Membre du Parlement européen (MEP) depuis 2012 pour la circonscription du Grand Sud-Ouest, Eric Andrieu siège avec l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates (S&D), groupe dont il est vice-Président depuis 2018. En tant que membre de la Commission de l'Agriculture, il a été rapporteur pour le Parlement sur le rapport intitulé Comment la PAC peut améliorer la création d'emplois dans les zones rurales et rapporteur fictif du groupe S&D sur la production biologique et l'étiquetage des produits biologiques. Il est également vice-président de l'Intergroupe Vin et Président de la commission Pesticides.

Membre de la Commission du Commerce international, il s'est exprimé contre le TTIP et le CETA, et a été le premier député européen à demander une évaluation des effets cumulés des accords de libre-échange sur l'agriculture européenne. Porte-parole à l'Agriculture du candidat Benoît Hamon dans le cadre de la dernière élection présidentielle en France, Eric Andrieu est, depuis le 1er février 2017, le coordinateur du Groupe S&D pour l'Agriculture et le Développement Rural.

Pervenche Berès, députée européenne depuis 1994, tête de liste pour l'Ile de France et les Français de l'étranger lors des élections de 2014, est porte-parole du groupe S&D au sein de la commission économique et monétaire et travaille à une réforme profonde de la zone euro. Soucieuse de la réussite d'une transition écologique porteuse d'emploi, elle est également membre suppléante des commissions de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie, et des Affaires constitutionnelles. Engagée dans la lutte pour une taxation équitable, elle est membre de la commission d'enquête « blanchiment de capitaux, évasion fiscale et fraude fiscale ».

Elle est également co-présidente de l'intergroupe des industries culturelles et créatrices et préside le Réseau social du Parti socialiste européen (PSE).

Par trois fois présidente de la Délégation socialiste française, elle a présidé la commission des Affaires économiques et monétaires de 2004 à 2009 et celle de l'Emploi et des affaires sociales de 2009 à 2014.

Elle a été membre des conventions européennes chargées d'élaborer une Constitution et la Charte des droits fondamentaux et rapporteur de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale.

Durant la campagne présidentielle de Benoit Hamon, Pervenche Berès a été responsable des investissements stratégiques.



Pervenche Berès

ECON, ITRE, AFCO, PANA

@PervencheBeres

pervenche.beres@europarl.europa.eu

www.pervencheberes.fr

Karine Gloanec Maurin, femme politique de Loir et Cher élue dans la circonscription Centre, remplace Jean-Paul Denanot depuis le 11 juin 2018.

Nommée inspectrice des Affaires culturelles en 2015 après une carrière artistique et créative très dense (création d'une compagnie théâtrale, ouverture d'une scène conventionnée, ...), elle a occupé divers mandats politiques.

Elle a été notamment vice-présidente de la région Centre-Val de Loire en charge des relations internationales, des politiques européennes et de l'interrégionalité, et à ce titre membre du Comité des Régions. A ce poste, elle a également représenté l'ARF (Association des Régions de France) au Conseil national du FSE (Fonds social européen) de 2011 à 2015 et suivi la mise en œuvre du transfert d'autorité de gestion des fonds structurels vers les conseils régionaux en dialogue avec la DATAR puis le CGET.

Depuis 1995, elle a été successivement conseillère municipale puis première adjointe au maire de Saint Agil (Loir et Cher) devenue commune nouvelle de Couëtron au Perche et occupe également une vice-présidence au sein de la communauté de commune des Collines du Perche. Elle a également été première fédérale de Loir et Cher et membre de la direction du Parti Socialiste de 2005 à 2015.

Karine Gloanec Maurin dirige également l'Observatoire Culture de la Fondation progressiste Jean-Jaurès.



Karine Gloanec-Maurin

AGRI, BUDG

@KGloanecMaurin



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu

Sylvie Guillaume est élue au Parlement européen depuis 2009 dans la circonscription Sud-Est. Elle a été Vice-présidente du Groupe des Socialistes et Démocrates entre 2012 et 2014 et est désormais Vice-présidente du Parlement européen en charge du registre de transparence, des politiques d'information et de communication et de la citoyenneté.

Elle siège au sein de la commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures. Elle est notamment spécialisée dans les politiques d'asile et de migration en Europe, la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen et les droits fondamentaux. Sylvie Guillaume est particulièrement engagée pour l'égalité femmes-hommes, mais aussi dans les luttes contre l'homophobie, l'extrémisme ou encore le blanchiment d'argent et dans les combats contre les discriminations liées au handicap ou à la pauvreté. Elle est également membre suppléante de la commission de la Culture et de l'éducation.

Son engagement citoyen et politique date de la fin des années 80. Elle a dirigé la Fédération du Parti socialiste du Rhône entre 1993 et 2003 et a été secrétaire nationale aux questions de société, aux droits des femmes puis au développement du parti. Élu en 1998 conseillère régionale en Rhône-Alpes, elle est ensuite devenue adjointe au maire de Lyon déléguée à la prévention-santé et aux handicaps avant de prendre également en charge les affaires sociales.

Louis-Joseph Manscour est élu député européen en mai 2014 dans la circonscription Outre-Mer.

Au Parlement européen, il est membre titulaire de la commission du développement régional et siège en tant que membre suppléant au sein des commissions du développement et du contrôle budgétaire. Il est particulièrement engagé pour valoriser les outre-mer européens et ainsi à réduire les inégalités territoriales et économiques.

Depuis plus de 50 ans, il participe activement à la vie publique de la Martinique. Co-fondateur en 1972 de la Fédération socialiste de la Martinique, il devient premier adjoint au maire de sa ville natale La Trinité en 1977, commune dont il sera l'édile de 1988 à 2014. Élu au Conseil général en 1985, il en sera le premier Vice-président de 1998 à 2002. Il exerça aussi, entre 1998 et 2001, le mandat de Conseiller régional. Il est élu député de la circonscription du Nord-Atlantique de 2002 à 2012.



Louis-Joseph Manscour

REGI, CONT, DEVE

louis-

joseph.manscour@europarl.europa.eu



Emmanuel Maurel

INTA, ECON, PANA

@emmanuelmaurel

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

<http://emmanuelmaurel.eu/>

Emmanuel Maurel est élu député européen en 2014. Résolument engagé pour une Europe de la coopération et de la solidarité, il est inscrit au groupe socialiste et démocrate. Il est membre titulaire de la commission du Commerce international et siège également, en tant que suppléant, au sein de la commission des Affaires économiques et monétaires. Il est, enfin, membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale.

Maître ès lettres, diplômé de Sciences-Po Paris, il a été collaborateur parlementaire et enseignant vacataire dans le supérieur. Maître de conférences à l'IEP de Paris jusqu'à son élection comme eurodéputé, il est l'auteur d'un manuel de droit constitutionnel (éditions Ellipse) et d'une biographie de l'ancien ministre Jean Poperen.

Conseiller municipal de 2001 à 2014, il est élu au conseil régional d'Ile-de-France à partir de 2004 : il a été successivement Vice-président aux affaires européennes et internationales, puis, à partir de 2010, en charge de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi.

Longtemps éditorialiste dans un hebdomadaire régional (La Corrèze républicaine et socialiste), directeur de publication du mensuel politique et culturel "Parti Pris", il est chroniqueur, depuis 2016, dans le quotidien "L'Opinion".

Vincent Peillon, professeur agrégé et docteur en philosophie, a été député européen de 2004 à 2012 avant d'être réélu en 2014 dans la circonscription Sud-Est. Il siège au sein de la commission du Développement et est membre suppléant de la commission des Affaires étrangères.

Après avoir été rapporteur de la 3ème directive anti-blanchiment, il consacre son activité aux relations avec le Sud de la Méditerranée, proposant notamment un Erasmus euro-méditerranéen. Il a également défendu la création d'une taxe sur les marchés financiers permettant de financer la transition écologique. En 2015, il rédige un rapport sur les défis en matière de sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et les perspectives de stabilité politique.

Engagé au Parti socialiste dans les années 1990 aux côtés d'Henri Emmanuelli, il devient député en 1997. Il préside alors la mission d'information sur les paradis fiscaux en Europe. De juin 2012 à mars 2014, il est ministre de l'éducation nationale et a initié la refondation de l'École : création de 60 000 postes, réforme de l'éducation prioritaire, lutte contre le décrochage, formation des enseignants, numérique éducation, scolarisation des enfants handicapés, charte de la laïcité. Dans le cadre de l'élection présidentielle de 2017, il est candidat à la Primaire de la belle alliance populaire.



Vincent Peillon

AFET, DEVE

@Vincent_Peillon

vincent.peillon@europarl.europa.eu

www.vincent-peillon.fr



Virginie Rozière

IMCO, JURI, PANA, PETI

@VRoziere

virginie.roziere@europarl.europa.eu

<http://www.virginieroziere.eu/>

Virginie Rozière, membre du Parti Radical de Gauche, a été élue en 2014 députée européenne dans la circonscription Sud-Ouest.

Au Parlement européen, elle s'engage pour une Europe qui ne se réduit pas à une simple zone de libre-échange, mais avance vers la voie du fédéralisme et qui s'affirme en tant que puissance politique dans le jeu de la mondialisation. Pour cela, elle siège dans la commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs et coordonne l'action des socialistes et démocrates au sein de la commission des Pétitions. Elle est également membre suppléante de la commission des Affaires juridiques et de la commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale.

Sa volonté de servir l'intérêt général s'est concrétisée, très tôt, par un engagement au service de la République en étudiant à l'École Polytechnique, puis en travaillant au ministère de la Défense et au ministère de l'Économie et des Finances. Son passage au Parlement européen de 2010 à 2012, comme administratrice au secrétariat de la commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs marquera le début de son « aventure européenne ». De 2012 à 2014, elle a également été directrice adjointe du cabinet de Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme où elle a pu mesurer le rôle essentiel des PME dans l'économie européenne.